



## Réunion CTM/ONF

du 30 janvier 2017

---

La réunion était présidée par Mme la Secrétaire Générale du MAAF accompagnée de l'adjoint au Chef du Service RH, du Sous-directeur aux relations sociales et du DRH de l'ONF. La participation du SNUPFEN Solidaires, syndicat représentatif à l'ONF mais non présent au CTM a été acceptée à l'unanimité des présents

Après la lecture du document préparatoire intersyndical, un tour de table de tous les représentants des personnels, a permis de :

- Souligner unanimement que la dégradation du dialogue social à l'ONF n'était plus acceptable
- Mettre en évidence que le dysfonctionnement du CCHSCT, le non-respect des conclusions et des recommandations de l'audit-socio organisationnel de 2012, ainsi que l'absence d'un Inspecteur de la Sécurité et de la Santé au Travail depuis plus d'un an.
- Rappeler que le bon fonctionnement des Instances Représentatives du Personnel est l'un des signes du bon déroulement du dialogue social et que c'est la qualité du débat, des échanges, et de l'écoute réciproques qui fait vivre le dialogue social.
- Etablir l'absence de transmission de documents réclamés par les représentants des personnels du CCHSCT à la Direction Générale.

Mme la Secrétaire Générale et le DRH de l'ONF ont apporté des éléments de réponse. En particulier, ils ont indiqué que le COP (Contrat d'Objectifs et de Performance) constituait pour l'établissement une opportunité de stopper

l'hémorragie des effectifs subie depuis plus de 10 ans, tout en posant les bases d'un équilibre financier, largement obtenu grâce à des mesures d'allègement de charges et une subvention d'équilibre de l'Etat. Parallèlement, un nouvel équilibre est prévu pour ce qui est du statut des agents : remplacement de 30% des fonctionnaires par des personnels de droit privé sans aller au delà

Les organisations syndicales de l'ONF ont informé Mme la Secrétaire générale de l'existence d'une note présentée par la Direction Générale au CTC de l'ONF du 26 janvier 2017 qui instaure la mise en appel de candidature de tous les postes d'encadrement techniques de terrain à la fois dans les cycles des CAP mais également dans les circuits, externes à l'ONF, ce qui revient à accepter des offres d'emplois du secteur privé. Cette note prévoit également la création de jurys de recrutement.

Plutôt que systématiser une « mise en concurrence » entre statuts publics et privés pour tous les postes, les organisations syndicales ont sollicité une réflexion de fond sur les missions et sur une cartographie des emplois.

Après avoir rappelé qu'il n'était pas question de remettre en cause le COP, Mme la Secrétaire Générale a pris les engagements suivants :

- Le recrutement d'un ISST est à prévoir rapidement, ainsi que la mise en œuvre des préconisations de celui-ci.
- La mise en œuvre du COP et du décret n°2005-1779 du 30 décembre 2005 pris pour l'application de l'article L. 122-4 du code forestier, nécessitent une attention particulière, notamment sur la question des postes de Responsables d'Unités Territoriales (agents assermentés) en favorisant la promotion interne.
- Un travail spécifique sur les métiers de service public administratif et de service public industriel et commercial sera mené entre le Secrétariat Général du MAAF et la DRH de l'ONF.

En conclusion, un échange aura lieu entre le Secrétariat Général du MAAF et la Direction Générale de l'ONF pour rétablir un dialogue social constructif et apaisé.

Les représentants des personnels du CTM du MAAF resteront vigilants et particulièrement attentifs quant à l'évolution des travaux menés au sein des CHSCT et du CCHSCT, dans le cadre d'un véritable dialogue social.

Les organisations syndicales souhaitent que soit organisé un point d'étape d'ici 3 mois.